



PRÉFET DU LOIRET

DDT - Service Eau, Environnement et Forêt

Pour nous écrire :

Préfecture du Loiret – DDT - SEEF

181 rue de Bourgogne – 45042 Orléans cedex

Nos bureaux sont situés Cité administrative

Coligny – 131 Fbg Bannier à Orléans

☎ 02-38-52-48-67

courrier électronique : ddt-seef-chasse@loiret.gouv.fr

**DEMANDE DE PERMISSION DE TIR DE SANGLIERS
A L’AFFUT, A L’APPROCHE OU EN BATTUE, EN TOUT LIEU
DU 1^{er} JUIN AU 14 AOUT 2016 INCLUS**
Année cynégétique 2016-2017

Je soussigné : M.

Prière de mettre votre adresse dans ce cadre →

Tél : _ _ _ _ _

Courrier électronique :

agissant en qualité de détenteur du droit de chasse

Si vous avez un plan de chasse grand gibier, précisez le numéro : _ _ - _ _ - _ _

**Sollicite la permission de tirs de sangliers du 1^{er} juin au 14 août 2016 inclus
à l’affût, à l’approche, ou en battue en tout lieu**

Sur la (les) commune(s) de

Lieu(x)-dit(s) :

Chaque tireur devra être porteur d’une copie de cette autorisation et de son permis de chasser validé pour la saison en cours

Fait à le

Signature du demandeur

PERMISSION DE TIR DE SANGLIER ACCORDEE LE :

Le Chef du Pôle Forêt, Chasse,
Pêche et Biodiversité

Pierre GRZELEC

ATTENTION :
Compte-rendu à retourner à la DDT pour le 15 septembre 2016
Nombre de sangliers tués :

En absence de compte rendu, la demande 2017 sera refusée

à remplir par le détenteur du droit de chasse et à retourner à la Préfecture du Loiret - DDT
Service Eau, Environnement et Forêt – 181 rue de Bourgogne – 45042 Orléans cédex

(toute demande incomplète ou illisible sera systématiquement retournée)